

Equipier de première intervention

Durée : 1 jour

PUBLIC CONCERNE

Toute personne travaillant dans un établissement nécessitant du personnel formé à la manipulation des extincteurs. (Article R.232-12-21 du Code du Travail, 223-7 du Code Pénal, règle R.6 de l'APSA).

PRE-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours.

Formation sanctionnée par un Certificat d'Equipier de Première Intervention.

METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode active permettant la participation du stagiaire.
Support de cours.
Pas plus de 10 participants.

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

La combustion.
Propagation.
Classes de feu.
Moyens d'extinction.
Procédés d'extinction.
Equipements techniques.
Appareils de lutte contre l'incendie.

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Alerte des secours.
Application des consignes de sécurité.
Mise en œuvre des moyens d'extinction sur feux réels.

ast formation

Actimart -1 140 André Ampère - Z.I. les Milles- BP 50 196- 13 795 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 16 47 72 Fax : 04 42 16 47 73 e mail : ast.formation@free.fr

Site : <http://www.ast-apprentissage-securite-travail.com>

N° SIRET : 482 096 039 00011 APE : 742C N° d'existence DIRECCTE : 93 13 11 84 013